



SECTION LOIRE-ATLANTIQUE
Trésorerie Générale – 4 quai de Versailles –
BP 93503 – 44035 Nantes CEDEX 1
 ☎ 02 40 20 76 62
 @ sudtresor.044@cp.finances.gouv.fr

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DEMOCRATIQUES
Pour un autre syndicalisme au TRESOR

CAP du 3 juillet 2007

MUTATIONS AU 1^{er} SEPTEMBRE

CADRE B

AGENTS	AFFECTATION ACTUELLE	PROPOSITION D'AFFECTATION	DATE
CALLAC Anne	TG DFT	TP Nantes CHU	01/09/2007
JUVE Isabelle	TP Paris 18 ^{ème}	T Bouaye	01/09/2007
ROUX Gilles	Paierie régionale	TP Nantes CHU	01/10/2007
GUILGAUT Dominique	Mindin EMS	Saint Nazaire	01/10/2007

CADRE C

AGENTS	AFFECTATION ACTUELLE	PROPOSITION D'AFFECTATION	DATE
PEIGNET Claudine	DI Dactylocodage	St Herblain	01/09/2007
NEUVEU Véronique	Derval	Châteaubriant	01/09/2007
FLECHAIS Chantal	TG Recouvrement	TG Comptabilité	15/10/2007
THOLOGNAT Raymonde	RGF	TG DFT	01/09/2007

D'entrée de jeu, le ton est donné... L'administration annonce que les mouvements sont réduits à la portion congrue en raison d'une conjoncture défavorable : sureffectif départemental de 19,7 agents et suppressions d'emplois induites par l'ORE. Le CSTP laisse toutefois entrevoir une embellie à la prochaine CAP. L'intégration des 17 agents de cadre C promus par liste d'aptitude au rang de contrôleurs devrait permettre de réduire les déficits... à voir...

Comme d'habitude, une majorité de collègues candidats à la mutation font donc faire les frais d'un volume de mouvements toujours plus réduit. De CAP en CAP, les chances d'être muté surtout à titre de convenances personnelles deviennent de plus en plus hypothétiques. Les raisons de cette dégradation sont connues : volonté gouvernementale, aujourd'hui clairement affichée d'une réduction drastique du nombre de fonctionnaires, suppressions ou restructurations d'implantations, augmentation du nombre d'années pour bénéficier d'une retraite à taux plein... Dans un tel contexte idéologique, les perspectives d'obtenir une mutation deviennent totalement aléatoires... Les conséquences humaines d'une telle politique ne sont plus à démontrer : difficultés financières, éclatement de la structure familiale, stress, épuisement physique et psychique...

C'est certainement le prix à payer par les agents pour « contribuer » à la casse du service public, au désengagement de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, tout ceci au nom d'une pseudo recherche de diminution des dépenses qui cache mal le libéralisme exacerbé du gouvernement...

RECOURS EN NOTATION

Eléments statistiques relatifs à l'évaluation notation 2007

	Catégorie C	%	Catégorie B	%
Nombre d'agents notés	404		350	
Nombre d'agents apportant	373		244	
Nombre d'agents pouvant consommer	364		219	
Capital mois attribués	343		221	
Réserve constituée	7		5	
Nombre d'agents bénéficiaires d'une réduction d'ancienneté*	186	49,87	118	48,36
Nombre d'agents bénéficiaires d'une réduction d'ancienneté d'un mois	111	29,76	69	28,28
Nombre d'agents bénéficiaires d'une réduction d'ancienneté de trois mois	75	20,11	49	20,08
Nombre d'agents bénéficiaires d'un cadence normale d'avancement + 0,00	64	47,19	25	40,98
Nombre d'agents bénéficiaires d'un cadence normale d'avancement + 0,01	112		75	
Nombre d'agents ayant eu une note d'alerte	2	0,54	0	

***agents qui apportent et qui consomment du capital mois**

Tout d'abord, les représentants de SUD Trésor 44 se réjouissent du nombre de recours en notation déposés en 2007 en Loire-Atlantique : cette année les CAP compétentes étaient en effet appelées à statuer sur 28 recours (11 recours en catégorie C, 17 recours en catégorie B) contre seulement 15 recours en 2006 (8 en C et 7 en B. Il est vrai que les tableaux d'avancement 2006 avaient été élaborés pour la première fois l'année précédente selon le nouveau dispositif, et que nombre d'agents n'avaient pas réellement mesuré l'impact d'une évolution positive de leur notation sur le déroulement de leur carrière. Certains s'étaient ainsi retrouvés classés en fin de liste et n'avaient pu bénéficier d'un changement de grade, et donc d'une augmentation significative de leur pouvoir d'achat alors qu'à l'origine, l'administration leur avait « vendu » le système de la rotation comme neutre et indolore !

SUD Trésor a toujours affirmé que le recours demeurait le seul vaccin contre les effets pervers de l'évaluation - notation, et devait faire l'objet de rappels annuels si le mal persistait...La mise en compétition et le productivisme étant au cœur de la politique d'objectifs individualisés, **il est très important de faire monter la pression pour tenter d'aboutir à un maximum d'expressions collectives de rejet d'un système dont la nocivité n'est plus à démontrer.**

Comme l'année précédente, les représentants de SUD Trésor ont souligné le caractère désormais discriminatoire de la notation dans l'établissement des tableaux d'avancement et mis en garde les agents...

En CAP C, sur 11 recours examinés, la Direction a consenti à 3 augmentations de note + 0,02 et à une modification d'une appréciation du notateur final. Sur les 7 mois constituant la réserve, 4 mois n'ont donc pas été consommés et seront perdus définitivement pour le département s'ils ne sont pas utilisés cette année !!!

En CAP B, sur 17 recours examinés, la Direction a consenti à 5 augmentations de note + 0,02, à la modification d'une appréciation du notateur final et à 2 augmentations de note + 0,01 à « titre d'encouragement ».

La note + 0,01 est bien entendu parfaitement dérisoire et sans effet... Elle n'a été instituée que pour tenter d'acheter la paix sociale et éviter que les agents par trop mécontents de l'absence de reconnaissance multiplient les recours. Elle ne préfigure aucunement, contrairement aux allégations de certains notateurs, une réduction d'ancienneté l'année suivante...

Lors de ces CAP et face à ces recours, l'attitude des élus de SUD a été constante : défendre au mieux l'intérêt des agents et dénoncer les arguments fallacieux d'une Direction locale qui, juge et partie accepte très rarement de remettre en cause le jugement des notateurs... **les représentants de SUD Trésor 44 ont notamment dénoncé vigoureusement, l'utilisation dans certains cas de la notation comme pur et simple outil de sanction, notamment vis à vis d'agents victimes de problèmes de santé et/ou exerçant des activités syndicales...**

SUD Trésor réitère son opposition à ce système de notation et dénonce son caractère subjectif, injuste et pénalisant.

SUD Trésor réaffirme ses revendications : passage aux délais les plus réduits pour tous et déroulement d'une carrière linéaire.

SUD Trésor, contrairement à d'autres organisations syndicales, se refuse à évaluer les qualités professionnelles des agents et privilégie le combat pour l'augmentation du pouvoir d'achat de *TOUS* et non la promotion annuelle de quelques-uns.

Projet de déménagement du Département Informatique

Il y a un an, lors du CTPL du 18 juillet 2006, le Trésorier Payeur Général avait annoncé être à la recherche d'un site proche de la Trésorerie Générale pour le relogement du DIT. Il justifiait alors cette décision par la volonté de réduire le coût prohibitif de location et de rationaliser les surfaces ; l'évolution fonctionnelle du DIT générant - selon lui - 700m² d'espace inutilisé. et par la nécessité d'une proximité physique avec la Trésorerie Générale Quai de Versailles. Depuis le dossier a sensiblement évolué... Le projet inclut désormais outre les informaticiens, l'ensemble du Pôle Dépense (Liaison rémunérations, Centre Régional des Pensions, Dépense, CFD) et la Paierie Départementale au loyer soudain réputé exorbitant et à la superficie surdimensionnée.

Le vendredi 29 juin 2007, La Direction locale a réuni les organisations syndicales pour leur faire part de l'état d'avancement du projet. Le TPG semble désormais vouloir privilégier l'hypothèse d'un relogement sur deux sites différents, à savoir le Pôle Dépense et la Paierie Départementale à proximité de la Trésorerie Générale et les informaticiens (hors Copernic) en sud Loire sur les communes de Vertou ou de Rezé. Le TPG admet toutefois que l'obligation de trouver simultanément deux sites d'une superficie de 2300m² représente une difficulté supplémentaire.

Le TPG déclare que l'option achat pourrait être viable mais que pour le moment aucune solution satisfaisante n'a vu le jour. Depuis plusieurs semaines, une rumeur insistante faisait état d'une possible installation Rue Racine. Après étude, l'ampleur et le coût des travaux se sont avérés trop importants. Cette piste est aujourd'hui définitivement abandonnée. En l'absence de projets finalisés, le TPG refuse de communiquer sur les investigations en cours... Il se borne à réaffirmer la cohérence du regroupement fonctionnel envisagé et déclare « être l'un des garants de la nouvelle politique immobilière de l'Etat qui se veut exemplaire...» Outre l'amélioration de l'équilibre financier et la rationalisation des surfaces, il s'avère indispensable - selon lui - de libérer de l'espace à la Trésorerie Générale en vue d'accueillir de futurs cadres A chargés de piloter les réformes et d'y transférer les salles de formations. Il nous informe que toutes les pistes sérieuses seront étudiées, au regard des trois critères suivants : accessibilité pour les agents (transports, stationnement...), conditions de travail satisfaisantes, en termes de surfaces de bureaux (8 à 10 m² par agent), d'aménagement intérieur et d'archivage, conditions de restauration acceptables. Dès qu'un site confirmera l'ensemble de ces critères, les agents et les organisations syndicales en seront immédiatement avertis. Rien de bien précis sur l'aspect logistique : une étude a-t-elle été menée sur l'accessibilité au site, sur les espaces de stockage et d'archivage, sur les modalités d'accueil et de sécurité ?

Cette réunion (réclamée par une OS) s'est avérée être une séance de communication sans aucun intérêt. Aux questions précises et récurrentes des représentants syndicaux: aucune réponse concrète n'a été apportée. Selon une stratégie maintenant bien rodée, la Direction s'est contentée d'aligner des propos dilatoires en lieu et place d'un véritable dialogue social. Elle n'a visiblement toujours pas pris la mesure des contraintes induites par ce projet de déménagement ou les ignore délibérément...

Même si le TPG s'enorgueillit de satisfaire au souhait de la majeure partie des informaticiens en projetant de les installer au sud Loire et en leur offrant ainsi un traitement différencié, le problème des transports, du stationnement, des dessertes (allongement des trajets, augmentation des coûts, stress, fatigue...) demeure entier. La récente signature d'une convention portant sur le remboursement partiel des frais de transports en commun ne résout pas – loin s'en faut – tous les problèmes.... Existera-t-il sur le nouveau site des possibilités suffisantes de stationnement ? Les parkings - relais mis en place par la TAN offriront-ils la capacité d'accueil nécessaire ?

Malgré de vagues assurances, l'avenir de la restauration collective demeure totalement aléatoire. Le CSTP affirme qu'une solution est envisageable pour le centre ville. Les informaticiens pourraient bénéficier de tickets restaurant. Rien là de bien précis... L'incertitude la plus totale plane sur l'avenir des personnels de droit privé travaillant au DI T depuis des années (personnel de l'AGRIMA, personnel d'entretien et gardiens Berkani)

Le déménagement prévu du DI T induira la fermeture automatique du restaurant Millerand et mettra en péril la pérennité même de l'AGRIMA.

SUD Trésor 44 refuse que les personnels de droit privé fassent les frais d'un projet de déménagement mené sans aucune concertation sociale.

SUD Trésor 44 exige que les personnels de droit privé soient intégrés au nouveau site aux mêmes conditions de travail et de salaire.

SUD Trésor 44 exige que soit pérennisée une restauration collective de qualité gérée par l'AGRIMA.

Les inquiétudes et les incertitudes demeurent. SUD Trésor 44 se refuse dorénavant à cautionner par sa présence des réunions inutiles où rien n'est dit, où les personnels et leurs organisations syndicales sont sciemment maintenus dans l'ignorance de l'avenir, où le dialogue social est travesti en séance de communication...

SUD Trésor 44 exige que soit immédiatement mise en place une véritable concertation digne de ce nom avec les agents et les organisations syndicales. La Direction doit faire preuve de transparence et de responsabilité sociale !

La création d'un Opérateur National Paye à l'horizon 2014, la création d'un service pension à compétence nationale, la création de services facturiers impacteront dans l'avenir la Liaison rémunération, le Centre Régional des Pensions et la Dépense. Dans ce contexte, le regroupement fonctionnel du Département Dépenses de l'Etat qui pouvait dans un premier temps se justifier demeure –t-il aujourd'hui pertinent au regard des réformes de structures envisagées qui risquent de bouleverser sa configuration ?

SUD Trésor 44 estime que le projet de relogement du DI doit être obligatoirement appréhendé dans la perspective des réformes à venir.

La location ou l'acquisition de nouveaux locaux fera-t-elle faire des économies substantielles par rapport aux actuels loyers du DI et de la Paierie départementale ?

Rien n'est moins sûr... Au vu du marché immobilier, il paraît illusoire de trouver en centre ville des locaux adaptés pour des montants nettement inférieurs à ceux actuellement pratiqués...

SUD Trésor 44 exige de la Direction une transparence financière et réclame que les organisations syndicales puissent accéder librement aux documents qui définiront les coûts de l'opération de relogement.